TABLE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de concevoir des mesures de vérification du respect des droits de la personne, compte tenu des normes internationales en la matière, afin de pouvoir ainsi évaluer les progrès réellement accomplis dans la promotion et la protection des droits de la personne.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de ne souscrire à la proposition de l'Union soviétique de tenir à Moscou une conférence sur la coopération humanitaire que si:

- 1. les membres emprisonnés des groupes de surveillance d'Helsinki sont libérés et que ces groupes sont pleinement légalisés et autorisés à agir sans immixtion des autorités;
- 2. l'annonce de la tenue de cette conférence fait partie d'un document de conclusion jugé acceptable par tous les participants à la réunion de suivi de Vienne; et que si
- 3. la conférence se déroule selon la tradition d'ouverture dont ont témoigné les spécialistes des droits de la personne réunis à Ottawa en 1985.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de continuer de prendre fermement la défense des droits de la personne en général et de cas particuliers dans ses contacts avec les pays qui se trouvent derrière le rideau de fer tant que ceux-ci ne respecteront ni ne garantiront pas pleinement les droits des individus et ceux des minorités.